



## Communiqué du 13 mai 2022

### **Audiovisuel Public : l'urgence médiatique !**

Emmanuel Macron n'a pas encore nommé son premier ministre qu'il annonce la première mesure d'envergure de son second mandat. Un second mandat censé être rassembleur, prenant en compte la menace climatique et la guerre qui frappe notre continent...

Quelle est donc cette première mesure annoncée dans l'urgence ? Un investissement massif dans le solaire ? Un envoi d'armes de pointe à l'Ukraine ?

Non, cette première mesure est la suppression de la redevance audiovisuelle. S'attaquer à un des piliers de notre démocratie, c'était une urgence qui nous avait échappé. Malgré l'opposition unanime de l'ensemble du milieu culturel, voilà donc la première mesure de Macron II. Celle d'un homme qui impose, unilatéralement, une décision d'un populisme honteux, dans un des pires moments de l'histoire de l'Europe.

Justification : « La suppression de cet impôt rendra du pouvoir d'achat à hauteur de 138 euros par an (chiffage pour la France métropolitaine) à près de 23 millions de foyers redevables ». Supprimons l'hôpital, l'école, la justice, l'armée et les Français ne paieront plus un kopeck. Quel gain de pouvoir d'achat !

Mais ne paniquons pas car, en même temps, « le financement de l'audiovisuel public sera assuré dans le respect de l'objectif à valeur constitutionnelle de pluralisme et d'indépendance des médias. » Finalement ce financement viendra bien des caisses de l'état, donc des poches des contribuables. Où est le gain ? A moins que cette formule alambiquée ne permette au futur gouvernement de diminuer drastiquement le budget du service public, car ses missions vont bien au-delà de la mission certes cruciale de « pluralisme et d'indépendance ». On peut donc légitimement s'inquiéter.

Alors pourquoi monsieur Macron est-il si pressé d'annoncer cette redevance, au point d'en faire le premier acte d'importance de son nouveau mandat ? Parce qu'il l'avait promis ?

Il a pourtant compris que s'il a été élu, bien nombreux sont ceux qui n'ont pas voté pour son programme, mais contre le programme de son adversaire.

Alors quoi ? Un cynique calcul électoraliste ? Ou un désir inavoué d'affaiblir durablement un service public qu'il trouve trop critique à son égard ?

Quelles que soient ses motivations, il est clair qu'une des premières actions pour s'opposer à cette décision serait d'empêcher LREM d'avoir une majorité à l'assemblée.